

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

I. – À titre expérimental, pour une durée de trois ans et dans dix départements comportant des zones caractérisées par une offre de soins particulièrement insuffisante au sens du 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, l'État peut autoriser les lycées à mettre en place une option « santé », à destination des élèves de première et de terminale. Ce cursus intègre notamment une préparation aux concours des professions de la santé.

II. – À l'issue de l'expérimentation, le Gouvernement remet un rapport au Parlement dressant un bilan de l'expérimentation et les perspectives en matière de généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones les moins dotées en professionnels de santé.

III. – Les modalités d'application du présent article sont définies par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'expérimenter la création d'une option santé dans les lycées situés dans des zones sous-dotées en médecins généralistes, à destination des élèves de première et de terminale.

Cette expérimentation est mise en place depuis la rentrée de septembre 2022 au lycée d'enseignement général de Saint-Céré dans le Lot et montre des résultats très encourageants.

Les élèves qui suivent l'option santé ne sont pas regroupés dans une « classe d'élite ». Ils suivent des cours à la fois d'approfondissement en physique chimie, sciences de la vie et de la terre (car l'option est plutôt réservée aux jeunes qui suivent des filières scientifiques), des cours également pratiques

de méthodologie (prise de notes, etc.). Ils effectuent aussi des visites de terrain pour toucher du doigt les différents métiers et les « mettre dans le bain du monde de la médecine ». Les jeunes se sont ainsi déplacés à l'hôpital de proximité, aux urgences, dans des cabinets de médecins libéraux. Les premiers résultats de cette expérimentation sont particulièrement encourageants. Cette expérimentation reposant sur l'action coordonnée des acteurs de terrain mérite d'être généralisée.